

8 Société et Culture

# Gestion des mineurs en milieu carcéral Quelle prise en charge adopter ?

Frédéric Serge LONG  
Libreville/Gabon

**Les directeurs de maisons d'arrêt renforcent leurs capacités à ce sujet, depuis hier matin, à Libreville, dans le cadre d'un atelier de mise à niveau.**

**L'ÉPINEUSE** question de la prise en charge des mineurs en milieu carcéral est au centre d'un atelier de renforcement des capacités, depuis hier matin, à l'hôtel Hibiscus de Libreville. Jusqu'au samedi 17 décembre prochain, les directeurs de prisons du Gabon recevront les outils intellectuels nécessaires, les informations juridiques et psychosociales pour ac-



Photo : Adjai Ntoutoume

Les directeurs de prisons appelés à renforcer leurs capacités à Libreville.

croître leurs aptitudes de managers de maisons d'arrêt et améliorer leurs performances dans l'offre des services. Il est vrai que la situation des enfants dans le monde n'est guère reluisante, comme l'a rappelé Michel Ikamba, expert de l'Unicef

(Fonds des Nations unies pour l'enfance), au cours de la cérémonie d'ouverture. Au regard des chiffres, l'exploitation et les abus dont ceux-ci sont victimes apparaissent de manière inéluctable. De l'autre côté, le sort des mineurs en détention présente un tableau encore



Photo : Adjai Ntoutoume

Les officiels au cours de la cérémonie d'ouverture hier.

plus sombre, compte tenu de leur vulnérabilité et des risques auxquels ils sont exposés dans un univers rude et difficile. Pourtant, « même en situation privative de liberté, l'enfant qui est rentré en conflit avec la loi a des droits comme tout citoyen », a indiqué M.

Ikamba. L'objectif de cet atelier de formation est donc de poser avec objectivité la problématique de la gestion de ces enfants, et de définir une feuille de route, afin de mieux garantir leur intégrité. « C'est d'ailleurs dans cette optique que, sou-

cieux de préserver les droits de l'enfant en général, et ceux de l'enfant en conflit avec la loi en particulier, le Gabon, affirmant toujours sa nature d'État de droit, avait promulgué en 2010, la loi 39/2010 portant régime judiciaire de la protection des mineurs », a expliqué le capitaine Charles Avame-Ekang, chef de service des relations publiques au commandement en chef de la Sécurité pénitentiaire. Il faudra donc attendre ce samedi après-midi, moment de la clôture de ces échanges, pour recevoir les conclusions de cette importante rencontre, qui lève un coin de voile sur une préoccupation toujours restée d'actualité, et dont on se préoccupait très peu jusqu'ici.

## Choses vues

### Beaucoup d'élèves, peu de tables-bancs

R.H.A  
Libreville/Gabon

**L'école publique d'Okala, dans la commune d'Akanda, est une parfaite illustration du trop-plein d'apprenants par salle observé dans la presque totalité des établissements de Libreville. Pour 150 élèves, 10 tables-bancs ! Et pas seulement.**



Photo : R.H.A

Dans cette classe, 82 élèves se partagent neuf tables-bancs !

**LA** question des effectifs pléthoriques dans les salles de classes demeure et se pose toujours avec acuité à Libreville. L'école publique d'Okala, dans la commune d'Akanda, au nord de Libre-

ville, en est une parfaite illustration. Ici, entre 80 et 150 apprenants d'une salle de classe se partagent à peine une dizaine de tables-bancs ! De l'extérieur, l'école donne

pourtant l'image d'un établissement respectable. Or, derrière les beaux murs peints en jaune, se cache une autre réalité. Outre l'insuffisance criante des places assises pour les élèves dé-



Photo : R.H.A

Des élèves assis à même le sol.

crité plus haut, il y a le manque de bureau pour les enseignants. Lors de notre visite dans cet établissement, des responsables de cours nous ont confié que certains élèves,

les retardataires en particulier, sont contraints de s'asseoir à même le sol... Peut-il en être autrement lorsque, pour une classe de 89 élèves par exemple, seuls 9 tables-bancs sont disponibles ?

Fait anecdotique. Un enfant d'à peine 6 ans, qui n'avait nullement l'intention de s'asseoir par terre, a pris place sur le tiroir d'un bu-

reau ! Autre inconvénient traduisant le climat ambiant dans nos écoles primaires de la capitale: la problématique de l'absence de cahiers de situations cibles qui a été retiré du circuit éducatif. D'après les chargés de cours, il est difficile d'évaluer les enfants, sans cet outil pédagogique, qu'ils jugent très important. À ce problème vient se greffer celui des bulletins de notes. « Ça fait trois ans que nous avons des difficultés pour avoir des bulletins de notes. Ce sont les parents d'élèves réunis en association qui se cotisent pour imprimer les bulletins. Il arrive également qu'on soit obligé de faire des photocopies d'anciens bulletins », regrette une directrice d'école rencontrée lors d'une activité pédagogique.

## Droits d'auteur

### Les artistes bientôt à la caisse ?

C.O.  
Libreville/Gabon

**Pour répondre à cette question, une journée de sensibilisation a été organisée récemment par le Bugada, pour édifier les créateurs et utilisateurs des œuvres de l'esprit.**

**PLACÉE** sous le parrainage du ministère de l'Économie numérique, de la Communication, de la Culture et des Arts, une Journée de sensibilisation a été organisée par le Bureau gabonais des droits d'auteurs et des droits voisins (Bugada), à l'endroit des créateurs et utilisateurs des œuvres de l'esprit. La manifestation, qui s'est déroulée au sein des locaux du Bugada, a drainé le gotha artistique et culturel local, donnant ainsi lieu à des retrouvailles corporatives. Dans son laïus, le directeur général du Bugada, Maximin



Photo : Chris OYAME

Le directeur général du Bugada, Maximin Obame Ella, donnant les raisons de l'organisation de cette journée de sensibilisation.

Obame Ella, a indiqué que cette rencontre avait notamment pour objectif d'évaluer le niveau d'évolution de la mise en œuvre de la question du droit d'auteur dans notre pays, et de prendre la mesure des attentes formulées ça et là. « Aujourd'hui, le Bugada dispose d'une direction générale et a mis en place d'autres directions et services. Il a également bouclé son conseil d'administra-

tion au cours duquel un budget triennal a été voté », a-t-il rappelé. A l'adresse des auteurs, qui sont la matière première du Bugada, le DG a précisé qu'il est question de remplir un certain nombre de conditions, à savoir l'inscription et la déclaration des œuvres avant de se voir attribuer le titre d'auteur, qui permet de passer à la caisse. De leur côté, les utilisateurs (stations de radio et de télévision, cinéma, snack-bars dancing, night-clubs, casinos, personnes physiques, etc.) doivent savoir qu'à partir du moment où les choses seront bien organisées, ils devront s'acquitter de leurs factures des droits d'auteur et droits voisins. D'où l'intérêt de cette journée de sensibilisation qui rappelait, en même temps, le stade actuel de l'évolution de cette question au Gabon. Tout en informant que les droits d'auteur ne sont pas payés au Gabon depuis 1970, Maximin Obame Ella informe que « celui qui n'ef-

fectuera pas de paiement à partir de l'année 2017, sera exposé aux affres de la loi. Car, rien ne sera plus comme en 2016 » Les artistes Didier Dékokaye et Stéphanie Afène pensent qu'il est temps que l'auteur gabonais vive désormais de ses œuvres. Pour eux, après la pluie, vient le beau temps. Ces artistes, comme leurs collègues, qui travaillent pour notre pays depuis de longues années sans percevoir le fruit de leurs efforts, espèrent désormais être récompensés. Parce que tout travail mérite un salaire. « Si aujourd'hui nos œuvres peuvent nous apporter de quoi vivre (parce que nous survivons), c'est une très bonne chose. Mon souhait est de voir cette structure accomplir ses missions et d'exister pendant longtemps. Je souhaite également beaucoup d'inspiration aux artistes, afin de créer beaucoup d'œuvres de l'esprit pour espérer recevoir les droits d'auteurs », a conclu Didier Dékokaye.

